

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 juillet 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES POSTES

ON CENSURE L'ÉTABLISSEMENT DE DEUX NORMES EN CE QUI CONCERNE LA LIVRAISON DU COURRIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le gouvernement a établi une double norme pour la livraison du courrier durant la grève en cours, double norme qui favorise un service de messageries subventionné pour les riches clients des Postes; comme ce service n'est pas accessible aux petites entreprises qui doivent recourir à des messageries privées à leurs propres frais et qu'aucun service de ce genre n'a été offert ni aux petits salariés ni aux nécessiteux, secteur important et majoritaire de la population, je propose, appuyé par le député de Halton (M. Jelinek):

Que le gouvernement soit sévèrement condamné pour avoir créé deux services postaux au Canada, un pour les riches, l'autre pour les pauvres.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA GRÈVE—ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE POUR TOUS LES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, étant donné que le gouvernement du Canada a choisi de violer son propre monopole postal en passant un contrat avec des messageries privées en vue de fournir un service postal prioritaire à certains clients privilégiés, et étant donné que de nombreuses entreprises de publicité directe telles que World Wide Industries de Richmond, en Colombie-Britannique, doivent envisager de licencier immédiatement des centaines d'employés en conséquence de l'attitude de tolérance incompétente du gouvernement à l'égard de la grève nationale des postiers, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement reconnaisse le grave préjudice qu'il cause à des milliers de petites entreprises et à leurs employés, et qu'il prenne immédiatement des

mesures pour rétablir le service postal à l'intention de tous les Canadiens, au lieu de privilégier un petit nombre de riches clients.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'INVESTISSEMENT DES FONDS DU PATRIMOINE PAR LE GOUVERNEMENT ALBERTAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ralph Ferguson (Lambton-Middlesex): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question urgente. Étant donné que de grandes compagnies canadiennes comme Petro-Canada, Dome, Seagram et CDC font preuve d'un esprit d'entreprise audacieux et dynamique en canadianisant l'industrie pétrochimique par l'achat astucieux de diverses compagnies alors que le gouvernement de l'Alberta s'est borné à investir les fonds dits du patrimoine dans des obligations sûres et à faible intérêt, je propose, appuyé par le député de Cardigan (M. Campbell):

Que la Chambre condamne le gouvernement de l'Alberta et son premier ministre pour n'avoir pas investi ses redevances énergétiques dans l'avenir de l'industrie pétrolière et gazière du Canada.

Mme le Président: La Chambre accorde-t-elle son consentement unanime à cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

LES CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE POUR LES FLEURISTES—LE RÉTABLISSEMENT DU SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Le ministre des Postes (M. Ouellet) lui-même a confirmé qu'avant le déclenchement de la grève, il avait conclu une entente préférentielle avec ses riches clients prioritaires en vertu de laquelle il s'engageait à leur fournir un service de livraison de courrier durant la grève, à des taux subventionnés par les contribuables. Appuyé par le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney), je propose:

Que le gouvernement prenne immédiatement des mesures afin de rétablir un service postal normal pour tous les Canadiens, à des tarifs normaux, y compris aux milliers de fleuristes du pays comme «Hearts and Flowers» de Charlottetown (Î.-P.-É.) qui sont durement touchés par la grève du fait que recevant la majorité de leurs commandes par téléphone, ils comptent sur le courrier pour se faire payer.